

Certificat de Spécialisation

Conduite d'un élevage bovin lait

Diplôme de niveau IV

Objectif

Proposer une spécialisation dans la conduite d'un élevage bovin lait aux titulaires de diplômes de la production agricole.



Certificat de Spécialisation Conduite d'un élevage bovin lait

Modalités pédagogiques

Les modules pédagogiques au CFA sont construits à partir de temps de face à face, de visites en entreprises et principalement de travaux pratiques sur le site de l'exploitation agricole de l'EPL.

Dispositifs d'évaluation

Le diplôme est attribué à l'issue d'une année de formation après validation des 2 UC.
Toutes les capacités sont évaluées en situation professionnelle. Ces évaluations prennent la forme d'un entretien d'explicitation devant un jury.

- Évaluation en situation professionnelle
= épreuve pratique + oral d'explicitation.
- Diplôme = obtention des 2 UC.

Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans.

Mode de validation

Formation diplômante.
Validation par UC.

Durée de la formation

En général 1 an soit un volume horaire de 400 heures sur 12 semaines.

Voie de formation

Formation initiale par apprentissage.

Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année. Le calendrier est redéfini chaque année et consultable sur le site du centre de formation.



Tél. : 02 33 45 22 98
cfa.coutances@educagri.fr
facebook.com/cfaagricolecoutances

www.campusagri.fr

Pré-requis

- Formation ouverte sur dossier (Parcoursup) aux titulaires d'un Bac Technologique, Général ou Professionnel ou d'un Brevet de Technicien Agricole.
- Maîtrise de la géométrie de base (périmètre, surface, volume et de la proportionnalité).
- Maîtrise de la lecture et de l'écriture.
- Avoir un projet professionnel.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une exploitation de vaches laitières.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.

Public ciblé

- Jeunes entre 16 et 29 ans.
- Jeunes titulaires d'un diplôme de niveau IV de la Production Agricole (Bac Pro, BP, BTSA).

Conditions d'inscription

- Faire une demande d'entrée auprès du CFA.
- Passer l'entretien individuel de positionnement. (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation).
- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Délai d'accès à la formation : l'entrée en apprentissage est possible tout au long de l'année.

Principaux contenus

Divers modules :

- Alimentation.
- Pâturage.
- Surveillance, soins et manipulation des animaux.
- Traite.
- Reproduction.
- Vêlage.
- Gestion technique et économique de l'atelier bovin lait.

Informations sur la rémunération

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Âge de l'apprenti	1 ^{ère} année
< de 18 ans	42 %
de 18 à 20 ans	58 %
de 21 à 25 ans	68 %
26 ans et plus	100 %

Par ailleurs, l'employeur doit :

- Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti et demander un formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE).
- Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment rempli dans les 8 jours qui précèdent l'embauche ou au plus tard le jour de la mise au travail de l'apprenti.
- Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat d'apprentissage est signé.